



**CHAMPIONNAT DE FRANCE DE VOILE
PROMOTION MONOTYPES HABITABLES 2013**

GRAND PRIX  **ÉCOLE NAVALE**

08 au 12 mai 2013

AVIS DE COURSE

www.gpen.fr



Le Championnat de France de Voile Promotion Monotypes Habitables – Grand Prix de l'École Navale (CFPMH - GPEN) est une épreuve officielle de la Fédération Française de Voile organisée du 08 au 12 mai 2013 sur le site de l'École Navale à Lanvéoc Poulmic, de Crozon-Morgat et de Camaret, par le Club Ecole Navale Ailée (club allié du Yacht Club de France) dans le cadre du Grand Prix de l'École Navale.

1. REGLES :

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe 1 « Prescriptions »,
- 1.3 les règlements fédéraux
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE :

En application de la réglementation 20 de l'ISAF (code de publicité) telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux seront tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION:

- 3.1 Le Championnat de France Promotion Monotype Habitable est ouvert aux Classes monotypes suivantes : J80, Open 5.70, Corsaire, Longtze, Seascope 18. Les classes 5.5JI, Classe 6.50 et monotypes 750 sont invitées et concourront pour un critérium national. Les M34 concourront pour **l'IM34 Iroise Cup**.

La FFVoile en accord avec l'organisateur se réserve le droit d'inviter toute autre classe Monotype qui souhaiterait participer à cet événement.

Chaque bateau devra être équipé d'une VHF en état de fonctionnement.

Chaque bateau devra posséder à son bord au minimum l'armement de sécurité requis par les règles de classe et la réglementation en vigueur (équipement de sécurité « basic » de la division 240).

Chaque skipper signera au moment de l'inscription un document attestant de la conformité du matériel obligatoire embarqué à son bord.

Si moins de 5 bateaux d'une classe ne sont pas régulièrement inscrits au 15/4/2013 cette classe pourra ne pas être admise à courir. Pour ce faire, l'organisateur contactera la dite classe et lui fera connaître sa décision.

- 3.2 Nombre d'équipiers :

(i) Lors de l'inscription du bateau à la compétition, le skipper ou le chef de bord confirme la constitution de son équipage et doit préciser le nombre d'équipiers embarqués, skipper ou chef de bord compris.

(ii) Pour toutes les séries, pendant toute la durée de la compétition (de la 1^{ère} course courue jusqu'à la dernière) le nombre d'équipiers embarqués, skipper ou chef de bord compris, ne peut pas être modifié sauf après instruction et décision du jury, suite à une demande justifiée par des circonstances exceptionnelles.

- (iii) Classe J 80 : la règle de classe C3.2 est modifiée comme suit :

La liste d'équipage nominative précisant les jours d'embarquement de chaque équipier, devra avoir été déposée au Secrétariat de Course au plus tard deux heures avant le premier signal d'avertissement de la première course du programme.

- 3.3 Les équipages peuvent s'inscrire à compter du 8 février 2013

Uniquement en remplissant le formulaire d'inscription sur le site Internet du Grand Prix de l'École Navale www.gpen.fr et en adressant les frais de constitution de dossier requis au plus tard le 22/04/2013 à l'adresse suivante :

Organisation GPEN Ecole Navale CC 600 29240 BREST CEDEX 9

- 3.4 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence FFVoile valide, portant le cachet médical ou un certificat médical de non contre indication de la pratique sportive de la voile en compétition et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs.
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - Les concurrents mineurs doivent présenter une autorisation parentale qui devra désigner un adulte âgé de 21 ans au moins, responsable présent sur la totalité de l'épreuve.
- le certificat de jauge ou de conformité

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

Chaque concurrent devra signer, au moment de son inscription définitive, un formulaire contenant les termes suivants : "J'accepte de me soumettre aux Règles de Course à la Voile et à toutes les autres règles qui régissent cette épreuve".

4 DROITS A PAYER :

- (i) Montant des frais de constitution de dossier :

Classes	Avant le 22 /04/2013 (cachet de la poste faisant foi)	A partir du 22/04/2013
Bateaux de 6m et plus, J80, Longtze, Classe 6.50, 5.50JI, Monotype 7.50	270 €* 	350 €
Bateaux – de 6m, Open 5.70, Corsaire, Seascape18	200 €* 	280 €
M34	350€*	

**Logements compris dans ces frais d'inscription, dans la limite des places disponibles.*

Les réservations des logements sont à effectuer sur la fiche d'inscription et se feront dans l'ordre de réception des paiements.

- (ii) Modes de règlement :

L'inscription et le paiement se font en ligne, Les paiements peuvent également se faire par chèque à l'adresse suivante:

**ORGANISATION GPEN Club Voile Ailée
Ecole Navale
CC 600
29240 Brest Armées**

Les chèques sont à mettre à l'ordre de: Association Grand Prix Ecole Navale

Sauf cas de force majeure, laissé à l'appréciation de l'organisation, aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation de la part du concurrent après le 2 mai 2013.

5. PROGRAMME :

- 5.1 Les inscriptions seront confirmées sur place à l'Ecole navale – Lanvéoc du mercredi 08 mai de 09H00 à 20H00 pour les classes suivantes : Longtze, J80, Monotype 7.50, Classe 6.50, 5.50 JI.
Les inscriptions seront confirmées au centre nautique de Crozon Morgat – Crozon le 09 mai de 09h00 à 19h00 pour les classes suivantes : Open 5.70, Seascape 18, Corsaire.
- 5.2 a) Jauge, contrôle :
La jauge et les contrôles s'effectueront conformément au programme ci-dessous.

b) Programme

		Mercredi 08 mai	Jeudi 09 mai	Vendredi 10 mai	Samedi 11 mai	Dimanche 12 mai Ecole Navale
Camaret	M34	Arrivée de la course Douarnenez Camaret	11h00 : Courses en baie de Camaret	09h30 : IM34 Iroise Cup	10h00 : Course vers l'Ecole navale	09h30 : Courses 15h30 : Remise des Prix Grutages : à partir de 17H00 :
	J80	09h00-20h00 : Grutages J80 (mâtage avec chèvres) Inscriptions, jauge	08h30-13h00 : Grutages, inscriptions, jauge 14h00 : Courses	10h30 : Courses	10h30 : Courses	08h30 : Grutages 15h30 : Remise des Prix
Ecole Navale	Classe 6,50	Inscriptions, jauge	08h30-14h00 : Grutages Inscriptions, jauge 15h00 : Course ou Speed Crossing	10h30 : Courses	10h30 : Courses	09h30 : Courses A partir de 13h00, grutages 15h30 : Remise des Prix
	Longtze	Inscriptions, jauge	08h30-15h00 : Grutage Inscriptions, jauge 15h00 : Course ou Speed Crossing	10h30 : Courses	10h30 : Courses	09h30 : Courses A partir de 13h00, grutages 15h30 : Remise des Prix
	Monotype 7.50	Inscriptions, jauge	08h30-15h00 : Grutage Inscriptions, jauge	10h30 : Courses	10h30 : Courses	09h30 : Courses A partir de 13h00, grutages. 15h30 : Remise des Prix
	5,50JI	Inscriptions, jauge	08h30-15h00 : Grutage Inscriptions, jauge	10h30 : Courses	10h30 : Courses	09h30 : Courses A partir de 15h00, grutages 15h30 : Remise des Prix
Crozon	Corsaire		08h30-19h00 : Inscriptions, jauge Grutage-Mise à l'eau	10h30 : Courses	10h30 : Courses	09h30 : Courses A partir de 12h00, grutages 15h30 : Remise des Prix à l'Ecole Navale
	Open 5,70 et Seascape 18		08h30-19h00 : Inscriptions, jauge Grutage-Mise à l'eau	10h30 : Courses	10h30 : Courses	09h30 : Courses A partir de 12h00 grutages 15h30 : Remise des Prix à l'Ecole Navale

Pour les grutages du dernier jour, les équipages devront respecter l'ordre de grutage défini par l'organisateur, pour les classes **J80, OPEN 5.70, LONGTZE, CLASSE 650, M34, CORSAIRE.**

Le programme des festivités du CFPMH - GPEN est décrit en annexe 3.

5.3 Nombre de courses :

10 courses au maximum sont programmées pour l'ensemble des classes. Pour toutes les classes, 4 courses au maximum pourront être courues chaque jour.

6. JAUGE, MISE A DISPOSITION ET MISE A L'EAU DES BATEAUX :

6.1 **Aucune certification de voile ne sera organisée pendant la confirmation des inscriptions.**

Si les règles de classe l'exigent, toutes les voiles devront être présentées au timbrage du matériel dûment mesurées et certifiées.

Si les règles de classes l'exigent, une pesée des équipages sera effectuée, elle aura lieu exclusivement aux horaires de la confirmation des inscriptions.

6.2 Les bateaux devront être présents à Crozon Morgat ou à l'Ecole Navale pour satisfaire aux éventuels contrôles de jauge et le timbrage des matériels conformément à l'article 5 « Programme ».

6.3 La mise à l'eau des bateaux se fera conformément au programme ci-dessus soit sur le site de l'Ecole Navale Port Poulmic soit sur le site de Crozon au port de Morgat.

Les flottes seront réparties entre les deux sites de la façon suivante :

Zone Crozon – Morgat : Corsaire; Open 5.70, Seascape 18.

Zone Ecole Navale – Lanvéoc: J80, Longtze; Classe 6.50 ; 5.50JI ; Monotype 7.50 (M34 à partir du samedi)

L'organisateur pourra modifier cette répartition par avenant.

L'organisateur prendra en charge, pour chaque bateau inscrit définitivement, les frais correspondant aux taxes d'amarrage dans le port de Morgat et de l'Ecole Navale, à une mise à l'eau avant l'épreuve et à une sortie de l'eau à la fin du championnat.

6.4 Les bateaux qui seront grutés avec leurs propres sangles ou élingues, conformes aux normes de grutage, devront fournir une attestation de décharge de responsabilité de manutention signée par le skipper ou le propriétaire.

Le mâtage des J80 se fera à l'aide de chèvres.

7. INSTRUCTIONS DE COURSE :

Les instructions de course seront publiées sur le site internet du CFPMH - GPEN à partir du 01/05/2013

8. PARCOURS :

Les Instructions de course définiront l'emplacement des zones de course.

Les parcours seront de type "Aller-Retour" et Speed Crossing.

9. SYSTEME DE PENALITE:

9.1 Pour l'ensemble des classes admises à participer au Championnat de France Promotion Monotypes Habitables – Grand Prix de l'Ecole Navale, la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9.2 Un jugement sur l'eau, dont les modalités seront précisées dans les Instructions de Course, pourra être mis en place.

10. CLASSEMENTS et TITRES :

10.1. Le nombre minimum de courses pour valider l'épreuve est de 3.

10.2 Les titres de « Champion de France » seront décernés aux premiers équipages des classes J80 ; Open 5.70 ; Corsaire ; Seascape 18 ; Longtze, conformément au règlement du Championnat de France Promotion Monotypes Habitables 2013.

Le règlement du CFPMH est disponible sur le site de la FFVoile à l'adresse suivante : <http://www.ffvoile.net/ffv/web/evenement/2013/CFMH/reglement.pdf>

Les titres de « Champion de France » pourront être décernés à des équipages étrangers.

10.3 Les trois premiers équipages définis ci-dessus recevront respectivement une médaille d'Or, d'Argent et de Bronze.

11. PLACE AU PORT :

Les bateaux devront rester à la place de port qui leur sera attribuée par l'organisateur lors de la confirmation des inscriptions.

12. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU :

Pendant toute la durée de la compétition les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau sauf sous réserve et selon les termes d'autorisation écrite rédigée par le skipper et validée au préalable par le comité de course.

13. COMMUNICATION RADIO :

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

14. DECHARGE DE RESPONSABILITE :

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'organisateur n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

15. ASSURANCE :

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'euros.

En cas d'incapacité à présenter cette attestation, l'organisateur proposera une licence FFVoile couvrant le montant défini ci-dessus.

16. DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE :

En participant à cette épreuve, le concurrent autorise automatiquement l'organisateur, la FFVoile et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition intitulée « Championnat de France de Voile Promotion Monotypes Habitables 2013 », à laquelle le concurrent participe et à utiliser sans compensation son image sur tous matériaux liés à la dite épreuve.

17. INFORMATIONS :

17.1. Logements

Les équipages sont logés à l'École Navale et en presqu'île de Crozon. La répartition des logements se fait suivant les ports d'accueils :

Zone Camaret : M34

Zone Crozon-Morgat : Corsaire, Open 5.70, Seascape 18,

Zone Ecole Navale - Lanvéoc: J80, Longtze; Monotype 7.50, Classe 6.50; 5.50JI

17.2. Hébergement :

Logements pris en charge par l'organisateur, dans la limite des places disponibles. Les réservations des logements sont à effectuer sur la fiche d'inscription et leur attribution se fera dans l'ordre d'arrivée des inscriptions.

17.3. Règlement :

FEDERATION FRANCAISE DE VOILE, Département Habitable

17 rue Henri Bocquillon – 75015 PARIS

Tél. : 33 (0)1 40 60 37 00 - Fax. : 33 (0)1 40 60 37 37

Internet : www.ffvoile.fr

Marc BOUVET : marc.bouvet@ffvoile.fr

17.4 Organisation Technique :
Club Ecole Navale Ailée
Fax : 02 98 23 41 65
gpen@ecole-navale.fr
www.gpen.fr

17.5 Environnement :

Le Championnat de France Promotion Monotypes Habitables - Grand Prix de l'Ecole Navale est engagé dans une démarche environnementale. C'est un événement sportif qui se déroule dans des sites préservés (Natura 2000).

Chaque concurrent veillera à respecter l'environnement, à appliquer le tri sélectif et à ne pas jeter ses déchets à la mer.

Des boîtes à mégots, des sacs poubelles et des sacs de tri sélectif seront distribués à l'inscription.



Prescriptions of the Fédération Française de Voile Racing Rules of Sailing 2013-2016

RRS 25 NOTICE OF RACE, SAILING INSTRUCTIONS AND SIGNALS

FFVoile Prescription:

For all grade 5 and 4 events, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used.

For grade 5 events, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25 application.

RRS 62 REDRESS

FFVoile Prescription:

For the events of the Fédération Française de Voile, the equipment inspection committee or measurement committee is composed of the event measurer and the equipment inspectors, if any. For purposes of rule 60.2, the event measurer and the equipment inspectors are included in the race committee.

RRS 64.3 DECISIONS ON PROTESTS CONCERNING CLASS RULES

FFVoile Prescription (*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

RRS 67 DAMAGES

FFVoile Prescription (*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury

RRS 70.5 APPEALS AND REQUESTS TO A NATIONAL AUTHORITY

FFVoile Prescription (*):

In such circumstances, the written approval of the Fédération Française de Voile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 78 COMPLIANCE WITH CLASS RULES; CERTIFICATES

FFVoile Prescription (*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

RCV 86.3 CHANGES TO THE RACING RULES

FFVoile Prescription (*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race, in the sailing instructions, and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 88 NATIONAL PRESCRIPTIONS

FFVoile Prescription (*):

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

RRS 91 PROTEST COMMITTEE

FFVoile Prescription (*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

APPENDIX R PROCEDURES FOR APPEALS AND REQUEST

FFVoile Prescription (*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris

– email: jury.appel@ffvoile.fr

ANNEXE 2 : MAREES ET COEFFICIENTS A BREST EN TU+2

Date	Heure	Hauteur	Coeff.
Mer. 08	04h46	6,55m	79
	11h07	1,60m	
	17h08	6,60m	81
	23h29	1,55m	
Jeu. 09	05h26	6,60m	83
	11h46	1,55m	
	17h44	6,70m	84
Ven. 10	00h07	1,50m	
	06h02	6,65m	84
	12h21	1,55m	
	18h17	6,75m	84
Sam. 11	00h42	1,50m	
	06h36	6,60m	83
	12h54	1,60m	
	18h49	6,70m	82
Dim. 12	01h16	1,55m	
	07h09	6,55m	80
	13h27	1,70m	
	19h21	6,60m	78
Lun. 13	01h50	1,70m	
	07h43	6,40m	75
	14h01	1,85m	
	19h53	6,45m	72
Mar. 14	02h24	1,90m	
	08h17	6,15m	69
	14h35	2,05m	
	20h27	6,20m	65

ANNEXE 3 : PROGRAMME DES SOIREEES DU CFPMH - GPEN 2013

(mercredi 8 mai, pot de la mairie 18h30 pour les M34 salle Saint Yves à Camaret)

Dates	Ecole Navale	Crozon Morgat	Camaret
Jeudi 09 mai 19h30	Dîner des équipages à Lanvéoc Espace Nautique: Jambon à l'os	Dîner des équipages au port de Morgat : Jambon à l'os Village coureurs	Dîner des équipages : Repas Camarétois Salle Saint Yves

Dates	Ecole Navale (<i>soirée commune Rond A, B, C et M34</i>)
Vendredi 10 mai De 18h15 à 23h00	<ul style="list-style-type: none"> - 19h30 : <u>Grande soirée des équipages</u> soirée du championnat de France - DINER « Paëlla Géante », animations, concerts, films ...

Dates	Ecole Navale	Crozon Morgat
Samedi 11 mai Toute la journée	<i>Journée de la presqu'île/journée portes ouvertes (voir programme sur le site gpen.fr)</i> 19h00 Dîner des équipages à l'Ecole Navale (Pasta party) Ronds A, B et M34	19h00 : Dîner des équipages à Crozon Morgat (Chili con carne)